



Lettre ouverte

Le 18 mai 2020

Objet : Formation de Kinésiologie à distance.

Bonjour à tous,

C'est la première fois que les deux fédérations françaises de Kinésiologie signent un communiqué commun, dans un esprit confédéral et confraternel, pour évoquer un sujet important voire primordial, la formation au métier de kinésologue.

De nombreux centres de formation français, rompus à l'enseignement de kinésiologie, sont adhérents à l'une ou l'autre des deux fédérations signataires de la présente lettre.

Ils ont de facto accepté les conditions et règlements internes des dites fédérations, qui garantissent un enseignement, en accord avec les contenus des concepteurs et dans le respect de l'intégrité physique et morale de la personne.

Les formateurs de ces écoles, tous praticiens en cabinet, suivent régulièrement des formations de recyclage pour assurer un enseignement de qualité répondant **aux critères des normes datadock**. En effet, les centres fédérés, répondent à des critères drastiques de qualité pour prétendre à être datadockés leur permettant ainsi de postuler à des prises en charge des formations pour leurs apprenants auprès des OPCO.

C'est la seule condition, à ce jour pour une prise en charge financière des formations.

Ces centres de formations proposent un programme commun basé sur 600 h de formation au métier de kinésologue validé par un « certificat réussite aux épreuves de métier de kinésologue ».

Ce dispositif offre la possibilité de passerelle d'une école à l'autre et un large panel de modules avancés (choix disponible de 1000h dans chaque école) d'où une diversité de choix de modules, de spécialisations, d'enseignements et de lieu.

Telles sont les exigences communes aux deux fédérations pour proposer une formation qui correspond à des valeurs d'exigence, de reconnaissance, et de crédibilité auprès nos instances.

Suite à l'observation sur les différents réseaux de communication, sites internet, publication sur Facebook de certaines dérives au début de confinement :

- propositions de séances à distance,
 - vidéos de présentation du test musculaire comme moyen de détection de la maladie, notamment celle associée au Covid-19,
- la FFK et la FEDEK ont rédigé indépendamment une lettre de mise-en garde aux centres de formations, stagiaires en kinésiologie et kinésologues ainsi qu'au grand public contre ces pratiques douteuses et déviantes qui discréditent la kinésiologie et sa philosophie.

Dernièrement, tout un florilège de propositions de formations, avec, par exemple, un programme sur 14 jours d'enseignement à distance via le net, formation en 140h en kinésiologie médicale, émergent sur la toile avec la promesse, qui n'engage que ceux qui y croient, de délivrance d'un diplôme authentique de kinésologue professionnel à l'issue du cursus proposé.

Les deux fédérations signataires de la présente lettre, la FEDEK (Fédération des Écoles de Kinésiologie) et la FFK (Fédération Française de Kinésiologie), se mobilisent et solidarisent leurs efforts mutuels pour : dénoncer toutes ces dérives qui nuisent gravement à notre profession et à la qualité de la formation et alerter les futurs kinésologues qui seraient attirés par une formation low-cost : coût et durée réduits.

Tout centre de formation, qu'il soit ou non reconnu par l'état, doit mettre à la disposition des futurs apprenants :

- Un programme de l'enseignement avec les compétences acquises réparties en volume horaire. Pour intégrer le contenu du **métier de kinésologue**, le volume dispensé de formation est de 600h dans tous les centres de formations fédérés.
- Un Organigramme des formateurs disponible où les compétences et diplômes sont recensés.
- La stratégie élaborée par le centre pour une intégration de la théorie et de la pratique, ex : l'alternance théorie pratique permettant l'ancrage des apprentissages théoriques.
- Les modalités d'évaluation formative : ex : pratiques en présentiel.
- Le processus d'évaluation finale. Quels sont les attendus et les critères pour l'obtention de la certification ?

Tous les centres de formation affiliés à la FFK ou à la FEDEK mettent en place ce protocole de formation.

La proposition d'une formation via le net, à distance, ou avec un volume de formation réduit nous paraît donc totalement incompatible avec le métier de kinésologue.

Le risque d'explosion de sites/pseudo-écoles, parfois bien présentées et attrayantes, nous fait réagir sur les dangers de dérive au niveau de la formation en kinésologie.

Par ailleurs, il est de notre devoir également de préciser que ces kinésologues diplômés après seulement quelques weekends de formation à distance ne pourront pas adhérer à un syndicat professionnel tel que le SKPF (Syndicat des Kinésologues Professionnels Francophones), et/ou à la FFK (collège des kinésologues). Dans ces deux structures, des conditions d'adhésion sont requises (Voir sites internet du SKPF et de la FFK).

Cette lettre sera publiée sur les sites internet de la FEDEK, de la FFK, ainsi que sur celui du SKPF, Syndicat des Kinésologues Professionnels Francophones.

Vous remerciant par avance d'assurer la plus large diffusion de la présente mise au point auprès de vos contacts, enseignants, étudiants, et professionnels

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs nos salutations les plus cordiales.

Thierry WAYMEL,
Président de la FFK

Capucine GAYET,
Présidente de la FEDEK

FEDERATION FRANÇAISE DE KINESIOLOGIE

1951-228 impasse des Fougères
83520 ROQUEBRUNE sur ARGENS
Sté n° 404 975 195
www.federation-kinésologie.fr

